(19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

11) N° de publication :

(à n'utiliser que pour les commandes de reproduction)

(21) N° d'enregistrement national :

85 00002

2 575 380

(51) Int Cl4 : A 47 G 1/14.

(12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

- (22) Date de dépôt : 2 janvier 1985.
- (30) Priorité :
- (43) Date de la mise à disposition du public de la demande : BOPI « Brevets » n° 27 du 4 juillet 1986.
- 60 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

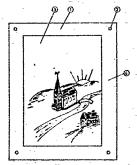
- (71) Demandeur(s): MATUZ Louis. FR.
- 72) Inventeur(s) : Louis Matuz.
- (73) Titulaire(s) :
- (74) Mandataire(s): Fred Landon.
- (54) Cadre de luxe utilisé à des fins pédagogiques.
- (57) Le cadre de luxe utilisé à des fins pédagogiques est constitué d'une double couverture rigide permettant d'insérer des documents ou des reproductions d'œuvre d'art afin de composer un présentoir qui est utilisé à des fins pédagogiques.

Le dispositif comprend :

 deux plaques 1 et 5 rigides de plastique transparent et protégeant de la lumière les documents 3 placés dans des conditions d'inaltérabilité;

une fiche individuelle 6 annexée qui identifie le document et peut constituer la fiche de prêt lorsque le dispositif est mis à la disposition du public.

L'invention est utilisée pour présenter des reproductions artistiques, originaux, cartes, poèmes, estampes, fiches techniques et diverses, louée ou prêtée dans le cadre d'une exposition, par exemple à des fins décoratives publicitaires ou pédagogiques.



L'invention concerne un nouveau dispositif de protection de documents dénommé " Cadre de luxe utilisé à des fins pédagogiques " constitué de deux couvertures de plastique rigide transparent, de type Altaglass, réunies face à face par des points de fixation. A l'intérieur de cette double couverture on insére les documents ou les reproductions d'oeuvre d'art de façon qu'une circulation d'air continue maintienne la bonne conservation des documents. Ces deux couvertures transparentes et rigides sont taillées à un format supérieur à celui du document à protéger, l'une d'elles constituant la face du dispositif de protection est généralement anti-reflet et peut être légèrement teintée, afin d'éliminer les effets d'oxydation de la lumière.

L'ensemble se présente sous forme d'un encadrement de luxe, le document étant maintenu au centre dans une position plane, le dos du dispositif étant garni d'une pochette contenant la fiche identifiant le document ou l'oeuvre d'art.

Le dispositif est utilisé à des fins éducatives et pédagogiques.

On connait de nombreux dispositifs semblables où le document est inséré entre deux couvertures de rhodoïde souple brochées sur un présentoir quelconque. Ce dispositif présente de nombreux inconvénients et notamment :

- l'absence de rigidité qui provoque, au fur et à mesure des consultations une dégradation du document protégé,
- une aération nulle du document; en effet, les feuilles de rhodoïde souple ont tendance, lors de leur utilisation à générer, par frottement, des charges électrostatiques. Ces charges électrostatiques provoquent le plaquage du plastique contre le document, emprisonnant ce dernier dans une atmosphère confinée déshydratante. Cette absence d'aération contribue a accélérer le désséchement et la destruction rapide des documents.

- une difficulté pour récupérer les documents présentés; en effet, ces conditions de conservation déssèchent le papier, entrainant souvent son adhérence sur les plastiques protecteurs et sa destruction partielle.

- une présentation difficile des documents offerts au public : ce type de présentation nécessite un brochage et un stockage dans un volume relié.

- une exposition murale médiocre dans la mesure où quel que soit le mode de fixation adopté, le document sous rhodoïde . souple se déforme et présente des reflets préjudiciables à la qualité du document .

La présente invention a pour but d'obvier ces inconvénients en vue :

5

10

15

- d'obtenir une parfaite conservation des documents qui, logés entre deux plaques rigides plastiques, transparentes, ayant des propriétés anti-reflets, ne subissent pas de déformations ou de dégradations lors des manipulations diverses.

5

- de maintenir une bonne aération des documents qui, insérés entre les deux plaques de plastique rigide, dans une position plane, ne subissent aucun séchage préjudiciable à leur bonne conservation .

_ 10

- d'atténuer les phénomènes électrostatiques produits par les feuilles de plastique souple ou rigide, entrainant un collage des documents sur l'encadrement protecteur.

Cette amélioration est obtenue en maintenant entre les deux plaques un intervalle constant de quelques millimètres, juste suffisant pour maintenir le document.

15

- de protéger contre les effets de la lumière les documents, au moyen de couvertures rigides, éventuellement teintées, complétées par un traitement anti-reflets.

20

- d'adapter l'ensemble, soit sur un présentoir rigide, soit fixé à un panneau disposé dans un plan vertical. Les dispos: tifs, isolés sous forme de tableaux, peuvent être facilement emplilés sans risque de déformation accidentelle du document contenu.

- de rendre, quand cela est nécessaire, l'identification

possible du document, au moyen d'une fiche signalétique amovible, fixée au dos du dispositif présenté sous forme de tableau .

Cette disposition accessoire est destinée à adapter l'ensemble dans un contexte éducatif associé ou non à un prêt.

L'invention, objet du présent dépôt,

dénommé cadre de luxe utilisé à des fins pédagogiques, est

caractérisée par deux couvertures plastiques rigides,

transparentes, teintées, traitées de façon à éliminer les

reflets, réunies face à face de façon à maintenir un intervalle

réglable et suffisant pour insérer le document, le verso du

dispositif est doté d'une fiche d'identification .

L'invention ainsi définie consiste en la mise en oeuvre de

moyens connus :

- Moyens de protection du document réalisé au moyen de deux plaques rigides, transparentes, réunies par des points de fixation.

- Adaptation de cette protection a un présentoir isolé .

et à la mise en oeuvre de moyens nouveaux :

- Réalisation d'un ensemble permettant d'assurer au document placé entre les deux plaques une aération constante et une protection contre les effets de la lumière.

10

5

15

En vue d'obtenir un matériel nouveau :

- Dispositif de protection de documents et de présentation luxueuse de ceux-ci, en vue d'être utilisé lors de consultation publique (artothèque).

5

L'invention sera mieux comprise grâce aux dessins annexés qui ne sont donnés qu'à titre d'exemple non limitatif, notamment du point de vue dimensions et choix d'utilisation des matériaux.

10

Les figures 1 et 2 de la planche I/2 représentent le dispositif de protection des documents vu de face et de profil.

La figure 3 de la planche II/2 représente la version du dispositif de protection des documents faisant apparaître la pochette d'identification du document.

15

Suivant une caractéristique de l'invention, on a dessiné sur la figure 1 la couverture rigide pouvant être teintée et traitée par un produit anti-reflet (1). La seconde couverture représente le verso de l'encadrement (5) sur la figure 2.

20

Les deux plaques sont réunies face à face par des points de fixation (2) qui peuvent être obtenus soit par soudure, collage, avec ou sans ruban adhésif double face, ou par tout autre moyen permettant un réglage de l'écartement des plaques.

Vill

Ces points de fixation sont réalisés de façon à ce que les deux plaques soient séparées par un intervalle (8) réglable, destiné à l'insertion des documents (3). Ces derniers sont ainsi maintenus par les plaques dans une position plane en communication avec l'environnement extérieur, avec une marge (4) suffisante.

Ces dispositions d'aération et de position sont destinées à assurer au document les meilleures conditions de conservation; l'aération peut s'obtenir par un ajourage des plaques insérant le document.

Suivant la figure 2, et dans l'utilisation du dispositif à des fins pédagogiques, le dosseret (5) est doté d'une pochette (6) ou peut se loger la fiche d'identification ou de prêt du document ou de l'oeuvre d'art. Enfin, toujours sur le dosseret, un crochet 7 est utilisé comme moyen de suspens

La plaque 1 constituant la face du dispositif

peut être teintée pour protéger le document des effets nuisibles

de la lumière. Dans la plupart des cas, cette plaque est

traitée par un revêtement anti-reflet.

Pour compléter notre description, on a représenté sur la planche II/2, à la figure 3, le dispositif vu sur le verso.

La plaque rigide (5) porte les points de fixation (2) obtenus par vissage ou collage. Le document (3) inséré est limité par

10

5

15

20

Just

une marge (4) importante de protection .

Les attaches de fixation (2) sont destinées à créer un intervalle (8) entre les deux plaques proportionnel à l'épaisseur du document . La pochette (6) contient la fiche signalétique destinée à identifier le document, ou constitue une fiche de prêt.

Cette fiche signalétique est amovible et constitue l'élément pédagogique du dispositif.

On a fait figurer en (7) le crochet métallique ou plastique permettant éventuellement d'accrocher le dispositif à un panneau vertical .

5

Revendication 1 -

Cadre de luxe utilisé à des fins pédagogiques et artistiques caractérisé par deux couvertures plastiques rigides, transparentes, teintées et traitées de façon à éliminer les reflets, réunies face à face par des points de fixation de façon à obtenir un intervalle réglable et suffisant pour insérer le document, le verso du dispositif est doté d'un crochet de fixation et d'une fiche d'identificat

Revendication 2 -

10

5

Dispositif selon la revendication 1 caractérisé en ce que le document (3) est maintenu dans des conditions de conservation optimales dans un logement aéré, créé au moyen de deux plaques plastiques (1) et (5) transparentes, rigides, réunies face à face par des points de fixation (2) à écartemen réglable, obtenus par soudure, collage ou rivetage, et dont les dimensions sont supérieures à celles du document.

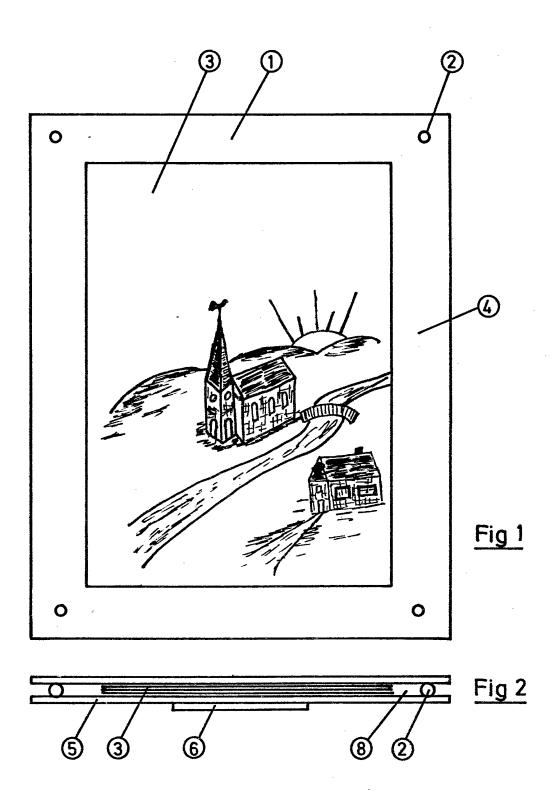
Revendication 3 -

Dispositif suivant la revendication l' caractérisé en ce que le document (3) est protégé des effets de la lumière au moyen d'un traitement anti-reflet et d'un teintage de la plaque protégeant la face du document.

Revendication 4 -

Dispositif suivant la revendication 1 caracétrisé el ce que le document (3)est identifié au moyen d'une fiche de caractérisation (6) située sur la plaque (5) constituant le dosseret du dispositif.

Pl. I/2



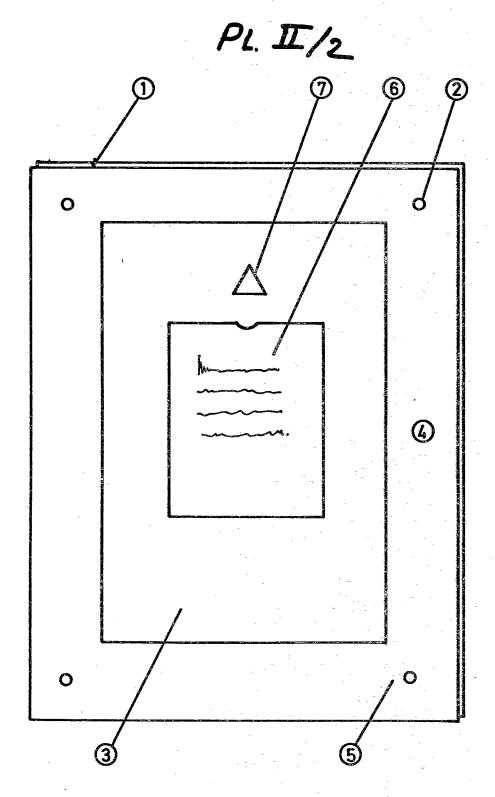


Fig 3